



**Conseil exécutif 2020-2021**  
**L'Association générale étudiante de droit de l'Université de Sherbrooke**  
**Réunion #8 - Été 2020**  
**Mercredi le 15 juillet 2020**  
**Rencontre En-Ligne: Format VisioConférence Teams**

**Code de couleurs pour ordre d'importance/urgence:**

- : Urgent (réponse nécessaire pour cette semaine)  
**■**: Moyennement urgent (Il faut en parler au moins au courant de la semaine)  
**■**: Important, mais pas urgent (Ça peut attendre, mais il faut en parler)  
**—**: Ne nécessite pas notre attention tout de suite.

**Présent.es:**

**Émily Abud**  
**Maxime Barrette-Bourque**  
**Thomas Blackburn-Boily**  
**Saïd Kassabie**  
**Noémie Painchaud**  
**Noémie Perrault**  
**Yan Simoneau**  
**Arianne Tévis-Beauchamp**

**Observateur.rices:**

**Dereck Dumont**  
**Christian Legault**  
**William Richard**

**1. Ouverture de la séance**

**Arianne Tévis-Beauchamp déclare l'ouverture de la séance à 18h05**

**2. Désignation du praesidium**

**Noémie Painchaud propose Arianne Tévis-Beauchamp à la présidence et Yan Simoneau au secrétariat.**  
**Saïd Kassabie appuie.**

**Proposition adoptée à l'unanimité.**

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Noémie Painchaud propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Emily Abud appuie.

Thomas Blackburn-Boily propose que l'on discute du point 8 avant le point 7.

Saïd Kassabie appuie.

AU

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption des procès-verbaux**

Saïd Kassabie propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du CE du 7 juillet 2020.

Maxime Barrette-Bourque appuie

AU

5. **Tour de table**

6. **Suivi des dossiers en cours**

**6.1. Assemblée générale d'été**

**Saïd Kassabie** : Jusqu'à maintenant, et en excluant les représentant.es des comités, j'ai environ 20 personnes qui ont rempli le formulaire d'inscription à l'AG. Pour les comités certains dont le CIA, le Comité Jeux-ridiques, le Comité Promo, le Comité Show d'la Fac, le Comité Défilé de mode, le Comité Common law, le Comité Univers Droit et le Comité finissant n'ont toujours pas rempli le document que j'ai partagé. J'ai aussi reçu deux demandes d'ajouts de points à l'ODJ, les deux de Matilda. Un concernant l'élection des délégué.es au Conseil des membres, l'autre concernant la parité du CM de la FEUS.

7. **Dossiers internes**

7.1. **Résolutions unanimes du CE**

**Saïd Kassabie** : Comme je l'ai écrit dans la conversation, il existe une possibilité pour le CE d'adopter des résolutions unanimes. Ce pouvoir découle de deux articles de la *Loi sur les compagnies*, les articles 89.3 et 89.4, qui se lisent comme suit :

*89.3. Les résolutions écrites, signées de tous les administrateurs habiles à voter sur ces résolutions lors des assemblées du conseil, ont la même valeur que si elles avaient été adoptées au cours de ces assemblées.*

*Un exemplaire de ces résolutions est conservé avec les procès-verbaux des délibérations du conseil.*

*89.4. Les articles 89.1 à 89.3 s'appliquent, en y faisant les changements nécessaires, aux assemblées du comité exécutif et aux assemblées générales.*

Cependant, puisque les RGaux semblent encourager la transparence du CE et qu'aucun CE n'a utilisé ce pouvoir à part celui de l'année dernière, je pense qu'il serait bon d'encadrer l'utilisation de ce pouvoir à des cas d'exception.

**Thomas Blackburn-Boily:** Comment allons-nous faire pour encadrer ça? N'y a-t-il pas le comité de révision?

**Saïd Kassabie :** Cela pourrait se faire, mais je ne crois pas qu'on devrait amender les RGaux pour cela. Pour ce qui est de notre année, on peut se demander pour quelles raisons on le ferait. Bref, ce n'est pas nécessaire de modifier les RGaux pour limiter ce pouvoir.

**Arianne Tévis-Beauchamp :** Je suis d'accord. Cela n'a jamais été une habitude de faire des résolutions unanimes, mais je crois qu'on l'a fait de manière conforme. Cependant, nous aurions pu nous en parler en CE. Je crois qu'on peut se conscientiser sur le fait qu'on doit attendre en CE à moins que cela ne soit urgent.

## 7.2. Neutralité du CE aux prochaines élections

**Saïd Kassabie :** À la dernière élection du CE à l'hiver 2020, le CE a voté pour que ses membres aient une certaine réserve lors des élections du CE. Considérant que la majorité des premières années feront face à une nouvelle réalité, je me dis qu'il serait préférable de renouveler cette décision. Les membres du CE, faisant déjà partie de la Commission électorale, sont déjà tenus de rester neutres, une possible décision engagerait donc les autres membres du CE.

**Arianne Tévis-Beauchamp:** Je crois que cela doit être renouvelé, car du point de vue des premières années, on ne veut pas qu'on pense que nous avons un parti pris. Cela me touche personnellement d'avoir pu constater une non-neutralité du CE dans les années passées. On ne veut pas avoir l'air d'une gang à part, mais bien d'un groupe à qui l'on peut se confier. On se doit de rester objectif.

**Yan Simoneau :** Je me demande pourquoi on a eu cette conversation-là et pourquoi on a dû prendre cette décision-là? Ne devrions-nous pas être neutres de base?

**Saïd Kassabie :** Cela a été pris, car on a constaté que certains membres du CE dans les années passées pouvaient encourager leurs amis et cela décourageait les autres.

**Saïd Kassabie :** Je vous envoie la proposition adoptée l'an passé. Nous pourrions la pousser plus loin cette année.

**Noémie Perrault :** Si je comprends bien, en tant que membres du CE, nous devrions simplement ne pas parler aux membres de première année du tout du poste ? Côté application ça risque d'être complexe, dans le cas par exemple où l'on connaît une candidature qui serait bonne, mais qui hésite de se lancer...

**Émily Abud** : Je crois que nous pourrions écrire, de manière personnelle, à la personne que nous encourageons afin de ne pas impacter les autres publiquement sur les réseaux sociaux.

**Arianne Tévis-Beauchamp** : Je suis d'accord, je crois que nous avons un devoir d'établir la relève. Ce qui nous amène à faire attention de ne pas faire de la promotion relativement à une personne même si nous en avons approché quelques-unes. Nous devons avoir une certaine réserve lorsque nous sommes sur les réseaux sociaux quant à nos commentaires.

**Saïd Kassabie** : J'irais même plus loin. Même en dehors des réseaux sociaux, nous avons une certaine influence alors nous devons faire attention à cet aspect. Nous allons en influencer certains même en dehors d'Internet. Nous devons conserver une neutralité et donner des informations de manière générale, mais sans plus. Nous pourrions faire un document, regroupant des conseils, qui serait accessible à tout le monde. Ceci permettrait d'être neutre et tous se doivent d'avoir accès à la même information.

**Maxime Barrette-Bourque** : Il m'est arrivé des situations similaires avec des étudiants qui veulent pourvoir des postes. Je leur demande s'il y avait qu'il y avait d'autres manières de s'impliquer, mais ils me répondaient que non. Nous devrions miser sur une meilleure accessibilité de cette information à tout et chacun. Cela éviterait de nous-mêmes informer les membres.

**Arianne Tévis-Beauchamp** : Il ne faut pas oublier que les premières années n'ont pas eu de cours encore et le fait de ne pas connaître les comités dès leur entrée est une situation normale. Laissons-leur le temps d'arriver. Le comité d'intégration travaille sur cet aspect. De plus, le 18 août nous allons leur parler via les plateformes électroniques. Cette présentation va leur permettre de mieux connaître la faculté et notre rôle au sein du CE. Nous pourrions les informer davantage comme pour le comité Probono. C'est difficile d'être neutre lorsque nous voulons combler certains postes qui ne sont pas faciles à combler. En ce sens, nous devons approcher des gens et cette manière de faire n'est pas objective et neutre.

**Saïd Kassabie propose que les membres du CE soient neutres quant à l'élection du poste de première année.**

**Arianne Tévis-Beauchamp appuie.**

AU

## 8. Dossiers externes

### 8.1. Résumé CM É2020

**Thomas Blackburn-Boily** : Dimanche passé a eu lieu le CM d'été. Plusieurs points intéressants ont été abordés. D'abord, nous avons entériné le nouveau cahier de positions de la FEUS, qui comporte notamment des positions pour la lutte concernant différentes formes de discrimination ainsi que sur le mode de notation lors de sessions

anormales. Il y a aussi eu des élections et nominations étudiantes (Saïd sera sur le comité de discipline et je serai sur le CA de la Fondation). Finalement, un sujet très chaud sur la place qu'ont les personnes exécutantes de la FEUS non-homme-cis dans la prise de parole lors des CM. Je n'en dis pas plus pour le moment, un autre point particulier suivra, mais n'hésitez pas si vous avez des questions sur le CM.

8.1.1. Prise de parole des personnes exécutantes de la FEUS non homme-cisgenre lors des CM

**Thomas Blackburn-Boily** : Sur un point concernant la place que les exécutants de la FEUS devraient avoir dans l'instance du CM, cette proposition a été faite :

AGEFLESH propose que les exécutants qui sont des hommes cisgenres n'interviennent pas en conseil des membres, sauf dans des cas exceptionnels ou lorsqu'on les interpelle.

AGES appuie.

Les opinions sur la proposition étaient très partagées, un vote pour la rejeter s'étant soldé par un 15 pour et 15 contre. Je voulais donc vous entendre là-dessus pour qu'on décide comment bien représenter l'opinion de nos membres. Des arguments de discrimination ont été apportés.

**Saïd Kassabie** : Pour préciser, il y a eu un vote pour rejeter cette proposition. Trois propositions avaient pris place avant celle-là. Deux d'entre elles ont été rejetées par la présidence, car elles se ressemblaient. Il y a eu des appels de la décision de la présidence, car les propositions se ressemblaient toutes.

**Noémie Painchaud** : Je ne sais pas si j'ai perdu de l'information, mais je ne comprends pas ce qui a lancé cette discussion.

**Thomas Blackburn-Boily** : Tu n'as rien manqué. Ce point en est un sur la place des exécutants dans les CM. Ce point a été ajouté au CM et nous n'étions pas au courant avant celui-ci. Une première proposition a été faite pour réduire le temps de parole des exécutants afin de les limiter quand on leur demande de prendre parole ou lorsque la parole leur était demandée. Cette proposition a été battue et la seconde a été déclinée par la présidence. À ce point, l'AGEFLESH en est venu à cette proposition. Elle diminue la place des exécutants de la FEUS en CM en ne visant qu'un seul type de personne. Ce n'était pas un point féministe initialement.

**Dereck Dumont** : J'ai déjà assisté à des CM et je trouve que lors de la prise de parole la parité n'était pas là. Par contre, la moitié des personnes présentes était des hommes. Y a-t-il des statistiques scientifiques pour appuyer cela?

**Saïd Kassabie** : Ils ont apporté des statistiques sur le temps de parole des femmes (en politique en générale), mais personne n'était prêt à faire cette proposition.

**Arianne Tévis-Beauchamp** : Personnellement, je comprends que la problématique est réelle. Même moi, je n'ai pas l'impression que c'est 50/50 lors de la prise de parole. Je ne suis cependant pas d'accord avec cette solution. Le fait de brimer cette liberté d'expression n'est pas légitime. Il y a d'autres solutions possibles outre que d'empêcher des personnes de parler. Nous pourrions nous sensibiliser sur cette problématique sans nous fier aux propos rapportés du CM.

**Maxime Barrette-Bourque** : Je sais que nous avons vécu cette situation à la FAÉCUM. Des statistiques étaient présentes et il y avait un écart entre les deux genres. Cependant, la proportion d'hommes dans la salle était plus grande. Cette proposition est lourde de sens, car nous ne pouvons pas nier l'historique de l'oppression des femmes, mais nous ne pouvons pas jouer avec la liberté d'expression non plus. Dans le CM y a-t-il une parité homme/femme?

**Thomas Blackburn-Boily**: D'abord, nous étions 4 hommes et une seule femme. À mon sens et de manière globale, il y avait une bonne proportion d'hommes au CM.

**Dereck Dumont**: Comme cela touche à la liberté d'expression, en CM, si la proposition passe, l'article 10 s'applique et ce n'est donc pas légal quant à liberté d'expression. Si les femmes n'avaient pas la possibilité de parler, ce serait différent, mais s'il y a plus d'hommes présents c'est normal que moins de femmes prennent la parole. Il y a une façon de faire sans se rendre à brimer les droits des personnes. Les gens qui vont en CM c'est normalement quand ils ont un point à aborder, mais cette proposition est lourde de conséquences.

**Arianne Tévis-Beauchamp propose que le Comité féministe soit mandaté de rédiger un rapport sur la question et de nous le présenter au prochain CE la semaine prochaine. Aussi, qu'une personne du Comité féministe, ayant participé à la recherche et à la rédaction du rapport, soit présente au prochain CM pour aider la délégation.**

**Émily Abud appuie**

**Thomas Blackburn-Boily** : Personnellement, ça peut nous aider d'avoir un rapport et quelqu'un qui nous accompagne. Je ne crois pas que c'est la seule manière sur laquelle nous devons nous baser pour le prochain CM, mais ça aidera.

**Maxime Barrette-Bourque** : Je trouve que les éléments qui ont été soulevés devraient tout de même amener un rapport rigoureux. Il faut tout de même y aller d'un oeil vigilant. Je crains qu'il y ait trop de subjectivité dans le rapport. Certes, ce comité a des buts à atteindre, mais dans ce genre de questions, il faudrait que ce soit un rapport objectif. Faisons attention.

**Émily Abud:** C'est important de noter l'objectivité, mais c'est pourquoi l'on doit le faire de manière non précipitée afin d'avoir des arguments plus exhaustifs et plus complets.

**Dereck Dumont:** D'abord, je crois qu'une semaine c'est trop court pour amener un rapport complet. Deux semaines seraient mieux. Est-ce que c'est un rapport sur la politique étudiante ou quelque chose de plus globale? Par exemple, le côté fédéral, municipal ou provincial.

**Arianne Tévis-Beauchamp:** Le délai est dû au temps que nous avons avant le prochain CM. On sait que c'est court, mais nous sommes acculés au mur. Pour le rapport, c'est plus pour la politique étudiante que sur les autres volets. Jusqu'à présent, personne ne s'est penché sur le point de vue des associations. De plus, même si l'on parle des membres du comité, ils sont tout de même objectifs et peuvent arriver à une solution légale et qui soutient le mouvement.

**Saïd Kassabie:** Je vais dans le même sens. Il faudrait davantage se concentrer sur la politique étudiante. Nous devons nous demander ce que nous devons faire sur cette proposition. Nous devons le faire avec une certaine attention quant au côté légal et se demander si c'est justifié de le faire.

**Dereck Dumont :** Je vais passer le message au comité et définir les modalités. On vous redonne des nouvelles.

**Maxime Barrette-Bourque :** Dû à cette complexité du dossier, ne devrions-nous pas prendre position après avoir lu le rapport ?

**Thomas Blackburn-Boily :** Je ne m'attendais pas à ce que nous ayons une position claire à ce sujet. Devrions-nous sonder nos membres cette semaine?

**Saïd Kassabie :** Je veux simplement dire que j'ai soulevé l'article 10 de la Charte des droits en point d'ordre, que l'assemblée ne peut pas y contrevenir, mais cela a été rejeté comme point d'ordre. Consulter les membres serait une bonne idée. Ceci peut susciter des émotions alors il serait pertinent de sonder les membres et les considérer pour le prochain CM.

**Arianne Tévis-Beauchamp :** Je ne crois pas que nous sommes outillés pour prendre une position. Le rapport va nous permettre de nous faire une tête à ce sujet. Pour sonder les membres, j'ai un doute quant à savoir si nous sommes prêts à répondre à tous les questionnements concernant cette question. Voulons-nous nous lancer dans cela et sommes nous suffisamment outillés pour bien répondre aux questionnements de chacun? On ne veut pas que les

membres s'attendent à quelque chose de précis par rapport à nous. Nous ne voulons pas créer de faux espoirs.

**Dereck Dumont:** Moi, je suis pour le fait de sonder les membres lorsque vient le temps de questions les concernant. Cependant, dans ce cas, ceci peut toucher quelques membres seulement et non la totalité. Concrètement, cela ne les touche pas et ne concerne que le CM. J'aurais une réticence. De plus, la plupart des membres ne connaissent pas la FEUS ni ce qu'est un CM. Cela peut rendre les décisions prises ambiguës et plus complexes. À mon avis, ne pas faire de sondage serait mieux.

**Arianne Tévis-Beauchamp :** En effet, cela ne concerne pas tout le monde qui prenne la parole dans le CM. Il s'agit simplement des personnes de la FEUS lors des CM. Ça ne touche pas l'association comme telle.

**Saïd Kassabie :** Sur le groupe, je suis d'accord que cela pourrait prendre trop d'ampleur. Par contre, dans son rapport, le comité pourrait sonder quelques membres pour faciliter notre prise de position.

9. **Dossiers financiers**

10. **Dossiers académiques**

11. **Dossiers des activités étudiantes**

12. **Dossiers communication**

12.1. **Abolition du poste Attaché.e aux communications**

**Arianne Tévis-Beauchamp :** Suivant les discussions que nous avons eues dès l'entrée en poste de notre CE, Béatrice recommande d'abolir le poste d'attaché.e aux communications au sein du Comité Communications Mobilisation. Sachant que cette abolition ne peut résulter de nos pouvoirs, Béatrice suggère de passer cette recommandation en CA. Entre temps, je proposerais de mettre en dépôt l'élection de ce poste lors de l'AG d'été du 19 juillet.

**Arianne Tévis-Beauchamp propose de recommander la mise en dépôt du point « élection du poste Attaché.e aux communications » lors de l'AG d'été du 19 juillet et de mandater la Commission de révision d'étudier la possibilité d'abolition de ce poste.**

**Emily appuie**

**AU**



13. **Dossiers professionnels**
  
14. **Dossiers sur l'environnement et la condition étudiante**
  
15. **Dossiers premières année**
  
16. **Varia**
  - 16.1. Samedi 18 juillet
  
17. **Fermeture de la séance**

**La séance est levée à 19h20.**